

LA DROITE CONTRE LES PERSONNES TRANS: UN DISCOURS QUI EMPÊCHE D'EXISTER AUTREMENT.

Marina Duarte*

Résumé: Cet article vise à cartographier les discours et les mécanismes qui engendrent l'inégalité des personnes trans dans la société française. Notre objectif est de les dévoiler dans trois territoires distincts: d'abord dans les institutions médicales juridiques et légales; ensuite dans leur enracinement dans la société; finalement, dans une composante du mouvement féministe qui nie la légitimité des droits des personnes trans de s'engager dans le mouvement. C'est en nous plaçant à l'intérieur du discours conservateur que nous dévoilerons les enjeux et les dynamiques de ce discours conservateur.

Mots-clés: Discours; Personnes trans; Droite.

A DIREITA CONTRA AS PESSOAS TRANS: UM DISCURSO QUE IMPEDE A EXISTÊNCIA DO OUTRO.

Resumo: Este artigo visa cartografar os discursos e os mecanismos que engendram a desigualdade das pessoas trans na sociedade francesa. Nosso objetivo é de os revelar em três territórios distintos: primeiro, nas instituições médicas jurídicas e legais, em seu enraizamento na sociedade, e, finalmente, no componente do movimento feminista que nega a legitimidade dos direitos das pessoas trans de se engajar no movimento. É nos colocando no interior do discurso conservador que revelaremos as questões e as dinâmicas desse discurso conservador.

Palavras-chave: Discurso; Pessoas trans; Direita.

* Doutoranda em história pela universidade Paris Diderot - Paris 7, bolsista CNPq de doutorado pleno no exterior.
Email para contato: marina.silva.duarte@gmail.com.



Cet article propose d'analyser l'ensemble des discours et des mécanismes qui engendrent l'inégalité des personnes trans en France. Etant donné que l'histoire de la lutte pour les droits des personnes trans¹ est très récente, les enjeux de cette question sont encore en cours de construction. Ainsi, c'est dans la volonté de contribuer sur ce sujet en voie d'élaboration que nous proposons cet article dans le cadre du dossier *Droites, Histoire et Mémoire*. Un dossier qui met en avant le débat sur les droites ne pouvait pas arriver à un moment plus opportun, étant donné la croissance actuelle de la droite et de l'extrême droite. Notre objectif est de mettre en lumière les discours de droite, diffusés de manière capillaire dans les divers domaines de la société, qui s'articulent comme le moteur de l'exclusion et de la précarité sociale des personnes trans.

Un exemple du spectre de la droite dans la société civile, lié à l'intolérance, à la diversité sexuelle et à l'identité de genre, a été le défilé "manif pour tous" qui a rassemblé entre 340 mille et 1 million de personnes² à Paris en 2013 pour manifester contre la légalisation du mariage homosexuel. Ce mouvement nous fait nous confronter à deux points importants: d'abord il nous fournit une piste s'agissant de la difficulté à laquelle la lutte pour les droits des trans devra faire face dans une société où une grande partie de la population est encore contre le mariage homosexuel; en second lieu, il nous fait réfléchir sur place de la gauche dans le mouvement LGBT considérant que, même si moins nombreux, le défilé avait le soutien des groupes politiques qui se déclarent de "gauche"³.

Les questions de disputes entre la gauche et la droite ne sont pas immuables, elles sont déterminées par les particularités socio-politiques de chaque moment historique. Traditionnellement, la question la plus importante de la gauche était la lutte contre l'exploitation du prolétariat, question toujours actuelle et nécessaire, puisque l'inégalité économique est en marche de croissance dans le système capitaliste. Cependant, au fil du temps, à côté de cette question directive majeure, le

¹ Dans un contexte de luttes définitionnelles, la nomenclature utilisée est soumise à une obsolescence rapide et elle est l'objet de conflits très vifs. Chaque qualificatif employé renvoie à une prise de position spécifique qui est régulièrement sujette à polémique. Dans cet article, nous utiliserons « personne trans » pour identifier, de manière générale, les personnes qui ont une identité de genre qui ne s'accorde pas avec leur sexe biologique. Sur les enjeux liés à l'usage des termes sur le terrain de l'enquête, voir Hérault (2007) et Giami et al (2011).

² La guerre des chiffres fait partie des enjeux de la légitimation du mouvement: 340 mille selon la police et 1 million selon les organisateurs. Cf. "Manif pour tous" : après le succès, la réalité des chiffres *Journal Le Monde* HOPQUIN, B. et LAURENT, S. 23 jan. 2013. Disponible em: <http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/01/23/manif-pour-tous-apres-le-succes-la-realite-des-chiffres_18211203224.html#G9jfAitarL3qwDqe.99>. Acesso em 10 de janeiro de 2016.

³ Cf. le site du groupe «égalité et réconciliation - gauche du travail et droite de valeurs». Disponible em: <<http://www.egaliteetreconciliation.fr/13-janvier-2013-la-Manif-pour-Tous-la-guerre-des-chiffres15902.html>>. Acesso em 05 de março de 2016.



champs du combat s'étend dans la mesure où de nouveaux territoires politiques, comme le féminisme, le mouvement de droits civils, l'engagement pour les droits LGBT, entre autres, émergent dans la société contemporaine. Ainsi, un important programme de la gauche contemporaine consiste dans le fait de se battre pour les droits des "minorités" historiquement invisibles, ignorées et exploitées par la société patriarcale.

Compte tenu de cet éparpillement des luttes, nous nous trouvons devant un état des lieux extrêmement complexe où les enjeux entre la gauche et la droite se rejoignent aussi dans le cœur de la dispute des droits sociaux de groupes "minoritaires". Dans ces nouveaux mouvements, la gauche se réinvente, et ses objectifs se divisent au nom des revendications proclamées par nombreux mouvements sociaux. Pourtant, cela ne se produit pas sans polémique au sein de la propre gauche: une partie critique ce clivage comme étant un obstacle à la réussite de transformation radicale du système capitaliste. La droite, de son côté, toujours plus unie que la gauche, déploie ses arguments pour freiner les avancées des droits sociaux de groupes soumis à l'inégalité sociale, dans l'objectif de maintenir l'ordre politique et social. L'égalité serait donc, en première approche, ce qui caractérise la gauche, et l'ordre social ce qui caractérise la droite, comme le décrit Luiz Carlos Bresser Pereira:

[...] é de esquerda quem está disposto a arriscar a ordem em nome da justiça. É de direita quem prioriza a ordem em relação à justiça social. Além da liberdade, que não se divide a esquerda da direita, há dois outros valores absolutamente fundamentais para as sociedades contemporâneas. Um é a ordem o outro é a justiça. Todos desejam a ordem, a segurança, a estabilidade, e todos também querem a justiça, a equidade, senão a igualdade pelo menos a igualdade de oportunidade. Mas quando a ordem é tão importante para alguém a ponto de não arriscar nada em nome dela, essa pessoa será conservadora, será de direita. Quando, porém, estiver disposta a arriscar (e a democracia no limite já é um risco à ordem) em nome da justiça, então será de esquerda. Falo em arriscar, não acabar com a ordem⁴.

C'est à partir de cette différenciation que nous considérons que tout le discours qui vise à maintenir la binarité de genre et l'hétéronormativité est un discours qui préconise un ordre établi au détriment de l'égalité de groupes minoritaires et est conséquemment un discours de droite. Le conflit entre la droite et la gauche pensé ici ne se manifeste pas uniquement dans les partis politiques et dans le domaine économique, mais dans un cadre plus large qui comprend toutes les sphères de la société. C'est à partir d'un regard attentif aux divers manifestations et mécanismes répressifs sur le

⁴PEREIRA, Luiz Carlos Bresser. Por um partido democrático, de esquerda e contemporâneo. In: Lua Nova. *Revista de Cultura e Política*. São Paulo: Tec Art, n. 39, 1997. (P. 55)



corps et sur l'identité de genre que nous allons travailler les questions des inégalités des personnes trans en France.

Notre objectif est d'analyser le discours de la droite qui s'investit à empêcher la possibilité d'exister de cette nouvelle façon d'être dans le monde. Nous allons travailler les positionnements conservateurs en deux temps: dans la première partie, il s'agira de présenter les justifications médicales juridiques et légales, chacune étant source de contraintes dans la vie d'une personne trans; dans la deuxième partie, nous démontrerons quelques effets de cette inégalité dans la société et dans une composante du mouvement féministe qui nie la légitimité des droits des personnes trans de s'engager dans le mouvement.

L'inégalité des personnes trans dans les institutions médicales et juridiques françaises.

Dans cette première partie, nous traiterons les trois questions majeures qui constituent les dispositifs de l'inégalité de personnes trans dans les institutions médicales et juridiques françaises, à savoir, la pathologisation de la transsexualité; puis la difficulté d'accès au traitement de transformation du corps; et enfin le parcours administratif relatif au changement d'état civil.

La pathologisation de la condition transsexuelle est une controverse centrale qui oppose certains médecins aux militants du mouvement trans. En fait, depuis la fin du XIXe siècle, la transsexualité, comme un grand nombre d'autres "déviances" sexuelles, est envisagée sous un angle essentiellement médical. Parmi l'émergence des classifications de comportements et variations hors-normes de sexualités, les études sur la transsexualité étaient peu développées jusqu'à la publication de *The Transsexual Phenomenon* (1966) de H. Benjamin, qui a été le véritable promoteur de la question. Ainsi, depuis le XIXe siècle, jusqu'aux dernières décennies du XXe siècle, les hypothèses discursives dont elle a fait objet convergent vers une approche en termes exclusivement pathologiques⁵.

Dans les années 1970, une nouvelle catégorie nosologique, la dysphonie de genre, émerge sous l'influence de N. Fick *Gender Dysphoria Syndrome* (1974) catégorie dans laquelle la demande

⁵BUJONT T., DOURLENS C. Entre médicalisation et dépathologisation: la trajectoire incertaine de la question trans. *Sciences sociales et santé*. Paris, vol. 30, p. 33-58, 2013.



de transformation n'est plus le symptôme central, mais devient un élément dérivé qui découle de l'inconfort fondamental qu'éprouvent les personnes concernées quant à leur sexe anatomique⁶. C'est à partir de cette perspective que le terme "Trouble de l'identité de genre", à partir des années 1980, va être retenu dans le *Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux* (DSM2). Le manuel produit par l'Association de Psychiatrie Américaine classe les différentes "troubles mentaux", et précise les conditions de leur diagnostic. Le DSM IV définit le trouble d'identité de genre par quatre critères majeurs :

*Le trouble de l'identité sexuelle a deux composantes, toutes deux devant être présentes pour le diagnostic. On doit démontrer l'existence d'une identification intense et persistante à l'autre sexe, à savoir le désir d'appartenir à l'autre sexe ou l'affirmation qu'on en fait partie (Critère A). Cette identification à l'autre sexe ne doit pas se réduire simplement au désir d'obtenir les bénéfices culturels dévolus à l'autre sexe. On doit également démontrer l'existence d'un inconfort persistant par rapport au sexe assigné ou d'un sentiment d'inadéquation par rapport à l'identité de rôle correspondante (Critère B). On ne fait pas ce diagnostic si le sujet a une affection intersexuelle physique concomitante (p. ex., syndrome d'insensibilité partielle aux androgènes ou hyperplasie congénitale des surrénales) (Critère C). Pour faire ce diagnostic, on doit démontrer l'existence d'un désarroi cliniquement significatif ou d'une altération du fonctionnement social ou professionnel, ou dans d'autres domaines importants (Critère D)*⁷.

L'édition plus récente, le DSM-V, publié en 2013, remplace le terme "trouble de l'identité" par "dysphorie du genre" et présente quelques modifications sur le diagnostic. L'APA(2015) dans le nouveau manuel retire la mention "identité" en tant que trouble, et le texte se concentre sur la description des critères de diagnostic du "trouble mental" qui se manifeste différemment chez les enfants, les adolescents et les adultes. La description actuelle est plus descriptive que dans le manuel précédent, le DSM-IV, et se concentre sur la dysphorie comme étant un problème clinique, et non sur l'identité en soi. Si on remarque quelques avancées dans le nouveau texte grâce à de nombreuses manifestations de militantes trans, il est évident que le fait d'utiliser des concepts plus appropriés ne contredit pas la pathologisation d'une personne par son orientation de genre.

⁶HÉRAULT, Laurence *Le changement de genre entre médecine et droit* in: *Actes de la Table Ronde organisée par l'InterLGBT*. Paris, 2013. Disponible en <http://www.interlgbt.org/IMG/pdf_Actes_droits_des_trans_7_Juin_2013_vfinal.pdf> . Acesso em 15 fev. 2016.

⁷AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, APA DSM-IV. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, trad. française. Paris: Masson. 2013. (P. 666)



Le discours médical emprisonne les personnes trans dans son manuel basé sur l'opposition entre les "comportements maladifs" et les idéaux de normalité. Une fois classifiées comme "malades" les personnes trans sont soumises à un ensemble de discours techniques de la médecine normative. Il s'agit d'attribuer un numéro pour désigner la maladie, ensuite est définie une série de classifications comme les caractéristiques diagnostiques, les possibles troubles associés, les caractéristiques liées au sexe, ainsi que l'évolution de la maladie dans chaque phase de la vie d'une personne. Cette description minutieuse anéantit la subjectivité des personnes trans lorsqu'elle leur attribue des caractéristiques spécifiques qui les réduisent à un état de pathologie. Ce discours met en évidence la construction d'un pouvoir psychiatrique envers les personnes trans en transférant leur propre autonomie psychologique à un "professionnel" de la santé.

Il est intéressant de souligner que, même dans le cercle associatif qui s'est organisé en faveur des droits des personnes trans, l'idée d'une souffrance pathologique était utilisée pour justifier l'accès au droit sociaux tels le nom social et le traitement psychologique ou physique. En 1965, l'association Aides aux Malades Hormonaux (AMAHO) a été créée pour faciliter les droits des personnes dont l'apparence physique ne correspond pas à leur sexe de naissance: "Cette association a pour objet de grouper et de venir en aide aux malades hormonaux, d'assurer leur défense, de promouvoir l'étude de ces maladies et le leur traitement, de favoriser les soins médicaux donnés à ses adhérents..."⁸. La description des objectifs de l'association révèle que la logique pathologisante est imprégnée même dans le discours qui plaide pour droits des transsexuels. C'est à partir des années 1990 que l'approche médicale rencontre de vives oppositions, en particulier de la part de la militance trans, lorsqu'il y a une prise de conscience par les personnes trans de la nécessité de l'autodétermination de leur identité sans que celle-ci soit interpellée par l'expertise médicale⁹. Aujourd'hui, la lutte pour la dépathologisation trans gagne en force en France¹⁰ et aussi dans un réseau international¹¹, qui dénonce les nombreux effets pervers de stigmatisation motivés par la condition de pathologie aux personnes trans. La revendication posée par ces mouvements est de nier le pouvoir

⁸FOERSTER, Maxime *Elle ou Lui ? Une histoire des transsexuels en France*, Paris: La Musardine, 2012. (P. 70)

⁹BUJONT T., DOURLENS C. Entre médicalisation et dépathologisation: la trajectoire incertaine de la question trans. *Sciences sociales et santé*. Paris, vol. 30, p. 33-58, 2013.

¹⁰Cf. Le site internet Existrans. disponible en: <http://existrans.org>. Accès en: 12 jun 2016.

¹¹Cf. Le Manifeste Stop Trans Pathologization du Réseau International pour la Dépathologisation Trans. Disponible en: <http://www.stp2012.info/old/fr/manifeste>. Accès en: 10 de maio de 2016.



de la médecine sur leurs subjectivité en limitant sa fonction aux procédures de changements du corps. La question qui s'impose aux médisants est la suivante: la médecine, consiste-t-elle seulement à soigner des pathologies ou peut-elle aussi accompagner les personnes qui ont choisi de transformer leur corps?¹²

Le 16 mai 2009, le mouvement trans français a pu célébrer une première "victoire" contre la psychiatisation: la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, annonce à la veille de la journée mondiale de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, que la transsexualité ne serait plus considérée comme une affection psychiatrique.¹³ La France serait le premier pays au monde à ne plus considérer la condition transsexuelle comme un trouble mental. Cependant, cette annonce n'est pas suffisante pour effectuer une vraie dépathologisation, dans la mesure où la prise en charge par la sécurité sociale du processus de la transformation du corps est liée au diagnostic de la transsexualité en tant que trouble mental. Les personnes ont un rapport conflictuel avec la médecine, elles réfutent la pathologisation psychiatrique, néanmoins elles restent dépendantes des technologies biomédicales, car le changement corporel est un processus nécessaire pour le bien être de la quasi totalité des personnes trans.

Sur le traitement de changement de sexe, une autre composante rejoint la problématique, à savoir, l'action publique de la prise en charge des soins pour les personnes trans. Le décret supprimant les "troubles de l'identité de genre" de la liste des "affections psychiatriques de longue durée" du code de la sécurité sociale, provoque une incertitude: comment effectuer la prise en charge d'un traitement corporel pour les personnes trans si leur condition n'est plus considérée comme une maladie? Dans l'absence d'un règlement précis de la prise en charge de soins, la procédure est résolue dans le micro contexte qui concerne la structure de l'hôpital, le patient et le médecin.

Dans le contexte d'un encadrement normatif assez lâche et d'une présence encore discrète de l'autorité publique, il n'existe aucun véritable consensus sur la qualification de la question trans et sur ses modes de prise en charge. L'incertitude est très forte et elle contraint les acteurs — personnes trans et médecins — à fabriquer, en temps réel, des réponses aux situations problématiques qu'ils rencontrent.¹⁴

¹²BUJONT T., DOURLENS C. Entre médicalisation et dépathologisation: la trajectoire incertaine de la question trans. *Sciences sociales et santé*. Paris, vol. 30, p. 33-58, 2013.

¹³ Cf. THOMAS Maud-Yeuse, ESPINEIRA Karine, ALEXANDRIN Arnaud *Transidentités Histoire d'une dépathologisation Cahiers de la transidentité*. Paris: l'Harmattan. 2013

¹⁴BUJONT T., DOURLENS C. Entre médicalisation et dépathologisation: la trajectoire incertaine de la question trans. *Sciences sociales et santé*. Paris, vol. 30, p. 33-58, 2013. (P. 36)



La variation du processus de transformation du corps, telle que le temps de la transition, la quantité d'hormones, et le besoin ou non de chirurgie de réassignation sexuelle, diffère en fonction des personnes trans. En ce qui concerne les cas dans lesquels le traitement hormonal est suffisant pour atteindre les objectifs d'adéquation corporelle, la réussite de la prise en charge est plus favorable, parce que le traitement est théoriquement réversible. Cependant, la prise en charge de l'opération de réassignation sexuelle est extrêmement longue et bureaucratique. Même si les procédures ne sont pas précisément règlementées, la prise en charge suit les trois étapes suivantes:

- nécessité d'un suivi pendant une période minimale de deux ans, par une équipe "haute-ment qualifiée" comportant un psychiatre, un endocrinologue et un chirurgien plasticien ;
- rédaction par ces trois praticiens d'un protocole concluant au caractère indispensable des interventions médicales et chirurgicales envisagées ;
- une lettre ministérielle en date du 4 juillet 1989 accompagnait ce protocole, autorisant la prise en charge de l'intervention chirurgicale si et seulement si elle était effectuée dans un établissement public, au motif du caractère non lucratif de l'opération¹⁵.

Le traitement hormonal et les interventions chirurgicales ne sont autorisés que si le diagnostic, posé en conclusion d'une discussion conjointe des médecins, recommande l'intervention médicale. Il n'y a aucune garantie que le rapport final soit favorable à la demande, d'autant plus que la démarche s'étend entre deux et sept ans, en moyenne. Cette démarche se montre longue et souvent source de violences pour les personnes trans, comme on peut le voir dans le témoignage de Maria*: "Je fus obligée de suivre trois psychiatres, les deux premiers m'ont prescrit des médicaments pour "guérir" ma folie, ils m'ont droguée pour me convaincre de renoncer à l'opération, c'était une torture psychologique. Mais je ne pouvais pas abandonner mon rêve, après huit années de lutte, j'ai réussi à faire l'opération à l'hôpital Saint Louis¹⁶. Le récit de Maria fait preuve de la difficulté que les personnes trans peuvent avoir si elles sont suivies par des professionnels de la santé parmi lesquels certains considèrent la réassignation hormono-chirurgicale comme une "réponse folle à une

¹⁵HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ. *Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France*, 2009. Disponible en: <http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/rapport_transsexualisme.pdf>. Accès en: 08 abr. 2016. (P. 97)

¹⁶ Extrait de la transcription de l'entretien, réalisé en janvier 2016, avec une transsexuelle brésilienne qui a fait l'opération à Paris.

demande folle"¹⁷. Encore une fois, l'autonomie des personnes trans est captée par des professionnels "supposément" plus qualifiés que les personnes trans pour parler de leur propre condition.

L'incertitude et le temps de la prise en charge médicale contraignent certaines personnes trans à financer elles-mêmes leur traitement, aussi la majorité d'entre elles se rendent dans des pays où la chirurgie est plus développée qu'en France: la Suisse, la Belgique, dans les pays de Amérique latine et notamment la Thaïlande. Financer une opération coûte en moyenne sept mille euros, sans compter les frais du voyage. Nous trouvons ici une autre forme d'inégalité: lorsque les difficultés financières rendent impossible cette procédure médicale de changement de sexe.

La troisième question que nous allons aborder est le changement d'état civil, qui constitue une demande prioritaire de la communauté trans en France. Les personnes trans souffrent d'une gêne omniprésente, qui repose sur le fait de ne pas disposer d'un prénom conforme à l'orientation de genre, et d'une mention de sexe conforme à leur identité sexuelle.

Le changement de prénom est assuré par l'article 60 du code civil Français: "Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. La demande est portée devant le juge aux affaires familiales (Tribunal de Grande Instance) à la requête de l'intéressé...". Au titre de cet article, il est donc possible de changer de prénom si l'on vit pleinement l'identité de genre opposé, sans avoir pratiqué de "chirurgie de réassignation sexuelle". Pourtant, il est obligatoire d'avoir un avocat et d'engager une procédure auprès du Tribunal de Grande Instance, soit de son lieu de résidence, soit de son lieu de naissance. En général, les tribunaux ne font pas de difficulté pour accepter les changements de prénom, sous réserve qu'on puisse produire des documents comme les attestations rédigées et signées par des relations, proches, etc. prouvant qu'on vit bien dans le genre correspondant au prénom revendiqué. Les contraintes de cette démarche sont le temps d'attente, d'environ deux à trois ans, et les frais du procès, estimés entre deux à trois mille euros.

La modification de la mention du sexe dans l'état civil est une procédure très compliquée, car il n'y a pas en France de législation spécifique pour cette demande. Les tribunaux appliquent dans ce cas-là la jurisprudence fixée par quatre arrêts de la Cour de Cassation, deux rendus le 7 mars 2012, et deux autres le 13 février 2013. Ces arrêts posent le principe suivant: "Pour justifier une demande de rectification de la mention du sexe figurant dans un acte de naissance, la personne

¹⁷CHILAND, C. *Le transsexualisme*. Paris: Presses Universitaires de France. 2003. (P. 119)



doit établir, au regard de ce qui est communément admis par la communauté scientifique, la réalité du syndrome transsexuel dont elle est atteinte ainsi que le caractère irréversible de la transformation de son apparence". Deux conditions sont ainsi posées: le diagnostic du "transsexualisme" et l'irréversibilité de la transformation de l'apparence physique¹⁸.

Ainsi, la réponse juridique apportée à la demande de changement d'état civil varie en fonction des tribunaux, puisqu'elle n'est pas encadrée par une loi contraignante, mais laissée à la libre interprétation de la jurisprudence. De cette absence de texte juridique unificateur découle une certaine précarisation juridique des personnes trans: ainsi, le tribunal de grande instance de Montpellier a récemment refusé la demande de changement d'état civil d'une transsexuelle âgée de 28 ans, qui avait entamé un traitement hormonal il y a cinq ans et subi de multiples opérations chirurgicales. Selon le tribunal, la requérante n'a pas fourni de preuve de son "impossibilité définitive de procréer dans son sexe d'origine"; cette condition, selon le juge, était seule capable "d'entraîner le caractère irréversible de la transformation exigé par la jurisprudence"¹⁹.

"L'impossibilité définitive de procréer" signifie que l'état français oblige les personnes trans à recourir à des opérations stérilisantes pour obtenir des papiers en conformité avec leur orientation de genre. Ceci est une condition violente et eugéniste vis à vis du corps d'une personne trans. L'exigence de la stérilisation vise à assurer l'ordre binaire au sein de la famille, dans la mesure où les droits de paternité et maternité s'avèrent interdits aux personnes trans.

Dans le cercle des militants et des personnes trans, on sait qui sont les juges les plus libéraux, ceux qui acceptent le plus fréquemment la demande de changement d'état civil, et les juges les plus conservateurs, qui soumettent systématiquement l'examen de la demande à l'expertise médicale d'un spécialiste pour prouver la stérilisation. Cependant, les requérants n'ont pas la possibilité de choisir le tribunal, car il est déterminé par l'adresse de résidence ou par le lieu de naissance.

En 2013, la "Commission nationale consultative des droits de l'homme" dans le rapport "Avis sur l'identité de genre et sur le changement de la mention de sexe à l'état civil", reconnaît aux

¹⁸HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ. *Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France*, 2009. Disponible em: <http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/rapport_transsexualisme.pdf>. Acesso em: 08 abr. 2016.

¹⁹IESNIS, Jerome. Montpellier: Le tribunal refuse à une transsexuelle un changement d'état civil. *Journal 20 minutes*. Paris, 20 abril de 2016. Disponible em: <<http://www.20minutes.fr/montpellier/1830479-20160420-montpellier-etre-reconnue-femme-doit-faire-steriliser>>. Acesso em: 17 abr. 2016.



personnes trans le droit de vivre dans un genre qui ne relève pas d'un "choix" mais d'une "conviction intime et profonde". La Commission Nationale Consultative des Droits de L'homme (2013) recommande une démedicalisation complète et une déjudiciarisation partielle de la procédure de changement de la mention de sexe à l'état civil. Pourtant, les associations et les personnes trans exigent une déjudiciarisation complète, telle celle votée par le Parlement, en Argentine, où les citoyens peuvent déclarer le sexe de leur choix, et ainsi changer d'état civil selon leur bon vouloir, sans nécessiter l'accord d'un médecin ou d'un juge²⁰.

Nous venons d'explorer les trois aspects principaux des discours et des dispositifs qui soumettent les personnes trans à des pouvoirs disséminés dans les champs médical et juridique. Cet ensemble de mécanismes, peut être considéré comme de simples procédures juridiques; mais en fait, ces mécanismes sont le moyen le plus raffiné de contrôler, de réduire et de limiter la liberté de l'orientation de genre, de l'accès à la technologie de changement corporel, et la subjectivité des personnes trans.

L'exclusion dans la société et dans le mouvement féministe.

Dans la première partie, nous avons travaillé le discours dans les champs juridique et médical, à savoir, des champs fortement institutionnalisés. Dans la deuxième partie, nous étudierons les effets de ce discours, tel qu'il est disséminé dans la société, et plus particulièrement dans le mouvement féministe.

Malgré les progrès sociaux et juridiques notoires, poussés par l'activisme féministe et LGBT, nous vivons encore dans une société sexiste et hétéronormative. Après des décennies de luttes de ces mouvements, les situations d'inégalité persistent et les privilèges des hommes, blancs et hétérosexuels, demeurent. Dans le cas des personnes trans, et notamment des femmes trans, les inégalités sont encore plus notoires. Ces mêmes inégalités soulèvent des problèmes spécifiques aux

²⁰PASQUESONE, Valentine. En Argentine, choisir son genre devient un droit. *Jornal Le Monde*, Paris, 28 dezembro de 2012. Disponível em: <http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/05/10/en-argentine-choisir-son-genre-devient-un-droit_1699205_3222.html>. Acesso em: 10 jan. de 2016.



personnes trans : problèmes d'acceptation de la famille, transphobie quotidienne, difficulté d'accès au monde du travail formel, etc.

Une analyse quantitative sur la transphobie et le machisme auxquels sont soumises les personnes trans dans la société actuelle, s'avère une tâche impossible à faire en toute rigueur. Le manque d'études statistiques ne permettrait pas de faire une analyse basée sur des chiffres fiables, comme l'affirme la journaliste trans Hélène Hazera: "Le pire, pour une population, c'est de n'entrer dans aucune statistique"²¹. Compte tenu de ces facteurs limitant, nous allons travailler à partir des témoignages recueillis au cours de mes recherches, des rapports effectués par des associations et de brèves enquêtes organisées par des organismes publics. En raison de nos objectifs dans cet article, nous allons distinguer - tout en reconnaissant l'hétérogénéité de la communauté trans en France - deux catégories de personnes, à savoir, les personnes trans françaises et les immigrants trans en France. La délimitation de ces catégories se base sur les critères suivants : travail exercé, et parcours de vie.

Les problèmes mentionnés par les personnes trans françaises sont principalement, d'une part, les problèmes relatifs à la vie privée, à savoir : non-acceptation de la famille, non-reconnaissance des proches; et d'autre part, les problèmes que pose leur transition dans le monde du travail. Sur les conditions sociales de la population trans française, l'étude du *Crips-Cirdd Île-de-France*, intitulée "Personnes trans' et modes de vie en France", effectuée à partir d'un échantillon de 179 personnes, nous a fourni des données positives:

Les personnes trans enquêtées ont un niveau d'études plus élevé que ce qui est observé chez les individus de la même classe d'âge au sein de la population en général... Ainsi les personnes enquêtées bénéficient d'une bonne couverture sociale puisque 95 % bénéficient de la sécurité sociale²².

Nous pouvons relativiser ces données car la réalisation du sondage sur internet impose un filtre socio-économique dès le départ.

Si la question socio-économique ne semble pas être la raison principale de l'inégalité et de la marginalité à laquelle les personnes trans sont soumises en France, c'est cette même question que

²¹ HAZERA, Hélène. *Les trans et l'emploi – contre les stéréotypes*. 2009. Disponible em: <<http://caphi.overblog.fr/article-26735010.html>>. Acesso em: 19 jan. 2016.

²² PREFECTURE DE LA REGION DE ILE DE FRANCE. *Personnes trans' quels enjeux de santé?* Relatório final do 67e Rencontre du Crips-cirdd île-de-france partenariat avec Act up-paris, Paris 2007. (P. 3)



soulèvent les agressions, manifestations de sexisme, et la transphobie²³. Le sexisme se révèle dans le fait que les hommes trans, au terme de leur transition, sont mieux insérés dans la société. Quant à la transphobie, elle est constituée par le manque de sensibilité dont font preuve, en France, la grande majorité des personnes, face à la condition des personnes trans. Cette "incompréhension" s'accompagne bien souvent de harcèlement moral, et, dans certains cas, de violence physique²⁴. Aussi, il convient de noter l'absence, ou la carence, de politiques publiques qui attireraient l'attention des personnes sur la condition des personnes trans: selon Hazera, "il n'existe qu'une structure essayant d'améliorer la situation des trans dans les entreprises: ÊGO (Être Genre Orientation) qui offre des formations pour sensibiliser des professionnels aux discriminations sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre"²⁵.

En ce qui concerne les trans migrantes, le problème est plus grave. La plupart d'entre elles provient de pays violemment transphobes, où, l'accès au monde du travail leur étant totalement bouché, les seules opportunités professionnelles qui leur restent sont celles du travail du sexe et du spectacle (prostitution, cabaret). Aussi, leur condition professionnelle ne change pas quand elles arrivent à Paris: 90% y travaillent en tant que prostituées²⁶. Elles viennent de pays différents: Amérique latine (Brésil, Équateur, Pérou, Colombie, Argentine) Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), Indonésie, Tahiti²⁷. Du point de vue des conditions de vie des trans immigrées, l'exclusion sociale atteint un degré très élevé: il n'y pas d'horizon professionnel hors du monde de la prostitution. Sans scolarité, sans papiers, elles trouvent dans le marché du sexe un moyen de survivre, ainsi, lutte pour de meilleures conditions de vie et lutte pour de meilleures conditions d'exercice de la prostitution ne font qu'une.

Travailler les discours de droite et ses effets contre les personnes trans au sein de la société, s'avère une tâche difficile, il est impossible d'établir une analyse des arguments précis comme nous l'avons fait dans la première partie. La violence agit ici au-delà des mots, elle opère dans le silence,

²³ HAZERA, Hélène. *Les trans et l'emploi – contre les stéréotypes*. 2009. Disponible em: <<http://caphi.overblog.fr/article-26735010.html>>. Acesso em: 19 jan. 2016.

²⁴ MAG-JEUNES LGBT. Mouvement d'affirmation des jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et trans. *Enquête sur le vécu des jeunes populations trans en France*. Paris, 2009.

²⁵ HAZERA, Hélène. *Les trans et l'emploi – contre les stéréotypes*. 2009. Disponible em: <<http://caphi.overblog.fr/article-26735010.html>>. Acesso em: 19 jan. 2016.

²⁶ PASTT (Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres) *Rapport Annuelle de l'Association PASTT*. Paris, 2015.

²⁷ POURETTE, Dolorès, La prostitution maculine et la prostitution transgenre In: HANDMAN, M-E, MOUSSUZ-LAVAU, J. (Org). *La prostitution à Paris*. Paris: La Martinière 2005.



dans les actes, dans l'exclusion, à travers le harcèlement moral et dans la négligence des politiques publiques. Le silence qui règne favorise l'inégalité.

Contre ce silence, les personnes trans, françaises ou immigrées, s'organisent depuis plus de 20 ans pour lutter contre les inégalités qui sont souvent favorisées par des protocoles et des procédures judiciaires, comme nous l'avons vu dans la première partie. Une stratégie d'alliance avec le féminisme s'est mise en place pour accentuer la lutte pour ces droits. Cependant, une autre forme d'exclusion se dégage ici, à savoir, le refus d'une partie du mouvement féministe d'accepter les personnes trans.

Le féminisme est un mouvement large et pluriel, tant dans le militantisme social que dans la sphère universitaire. La diversité des positionnements théoriques par rapport à l'idée de "femme", et la variété des stratégies élaborées pour combattre les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées dans la société, génèrent des approches hétéroclites dans le champ actuel du féminisme. Dans ces champs, au sein de ces multiples féminismes émerge le transféminisme, qui est le produit d'une convergence entre féminisme et militantisme trans. Les femmes trans sont affectées par des comportements d'une violence toute singulière, résultant à la fois du machisme et de la transphobie. Face à ces violences d'un nouveau type, le transféminisme s'allie aux nouveaux programmes théoriques de l'intersectionnalité²⁸. Ce mouvement de convergence renvoie à une théorie transdisciplinaire qui vise à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Cette même théorie réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle. Au sein du transféminisme, les luttes sociales sont donc nivelées - aucune d'elles n'est considérée comme privilégiée -, et ce au profit de la multiplicité des identités contemporaines.

Dans les débats académiques en France, les études sur le transféminisme sont quasiment inexistantes²⁹. Pourtant, le transféminisme est problématisé dans le mouvement associatif comme, par exemple, au sein du collectif OUT-trans, qui n'hésite pas à se revendiquer transféministe:

²⁸PRISMES FÉMINISTES. Qu'est-ce que l'intersectionnalité? In: *L'Homme et la société* 2010/2 Paris, 2012, n°176-177.

²⁹Cf. Transféminismes, org. THOMAS, Maud-Yeus, GRUSIG, Noomi B, ESPINEIRA, Karine. L'Harmattan, Paris, 2015.



OUTrans est une association qui se revendique transféministe. Le transféminisme est un outil qui nous semble incontournable pour mettre en place une politique des alliances. Notre analyse critique de la société et des systèmes de domination(s) qui la traversent et qui produisent les divers modes d'oppressions (entre autre la transphobie) est héritière de la tradition féministe (qu'on peut appeler le féminisme de la "troisième vague"/ féminisme queer/ féminisme post-identitaire). J'explique: OUTrans dans sa pratique politique part du constat que la transphobie est liée au système de normes de genre et des sexualités issu de l'hétéronormativité. Ce terme définit un système de rapports de pouvoir qui produit divers modes de domination comme le sexisme, la misogynie, la transphobie, la lesbophobie, l'homophobie. L'hétéronormativité (qui est présente dans tout les aspects de notre vie quotidienne, tant au niveau social qu'institutionnel ou juridique) fonde une hiérarchie, un canon des styles corporels, des rapports économiques et des styles de vie reconnus et soutenus par la société comme "normaux" et "ayant de la valeur". A l'inverse, certaines corporalités, pratiques sexuelles, façons de nouer des relations et de manières de vivre sont définies comme "pathologiques", "anormales" et "déviantes", et sont fortement exposées à un ensemble de dominations, de discriminations et de violences....L'alliance entre les mouvements trans et féministes vise alors à combattre ces divers types d'oppression, en utilisant les outils politiques qui viennent d'un côté de l'héritage du mouvement féministe, de l'autre du mouvement queer³⁰.

Cependant, l'interaction a soulevé des polémiques, telles que celles alimentées par les arguments des féministes radicales³¹. Les disputes sur les réseaux sociaux entre féministes radicales et militantes trans s'articulent autour d'"arguments" essentialistes, qui essaient de délégitimer la participation des femme-trans au mouvement féministe. Ainsi, Cathy Brennan, une féministe radicale américaine, a publié plusieurs tweets: "be a multilated male body is not a female body" ou " i am pretty sure 'my feminism' of 'penis is a male'makes sense to 99% of the planet. But enjoy yr western ellitism". Les phrases courtes de Brennan, ne sont pas un argument en soi, mais une misogynie publicitaire, qui réduit la femme à un vagin. Au-delà de ces déclarations peu profondes de Brennan, certaines féministes radicales tentent de théoriser leur désaccord entre elles et le mouvement trans, comme l'a fait Delilah Campbell dans l'article "À qui appartient le genre ? Rapports entre féminisme radical et idéologie transgenre". Nous avons retenu quatre lignes discursives repérées dans le discours de Campbellqui, selon elle, justifient la non adéquation du mouvement trans avec le féminisme:

³⁰OUTRANS. *Les transféminismes*. Disponível em: <<http://outrans.org/ressources/articles/transfeminismes/>>. Acesso em: 18 jun. 2016. (P. 1)

³¹ALESSANDRIN, A. Le renouveau transféministe. In: THOMAS, M.-Y, GRUSIG, N. B, ESPINEIRA, K. (Org). *Transféminismes*. Paris: Harmattant, 2015.



1- La question d'un essentialisme biologique dans la pensée trans: le sexe auquel une personne s'identifie – et, partant, son statut comme cisgenre ou comme transgenre – est perçu comme déterminé dès ou avant la naissance.

2- Une opposition faite à la surévaluation de la remise en question de privilège cisgenre. Même si les militants trans reconnaissent le concept féministe du pouvoir et du privilège masculin, celui-ci est moins important à leur sens que le pouvoir et le privilège cisgenre.

3- Un individualisme exacerbé: "Dans la perspective trans, le genre au sens des hommes et des femmes est avant tout une question d'identité individuelle : les individus ont le droit souverain de décider de leur sexe et de le faire reconnaître par la société, sur la base de qui ils et elles se sentent être. Ainsi, les militants trans ne sont pas le premier groupe à avoir transité d'une critique sociale radicale à un essentialisme et un individualisme néolibéral."³²

4-La question de l'espace pris par cette "minorité". En très peu de temps, cette minorité microscopique et à ce jour marginale a réussi à faire de l'égalité des trans un enjeu hautement prioritaire, et du soutien à ce principe, un élément du consensus libéral. Sur ce sujet, Crystine Delphy, féministe radicale française, affirme dans son blog que « la question de la transsexualité se pose beaucoup plus maintenant. Mais dans cette démarche, on perd de vue la lutte féministe pour la disparition du genre.

L'argument central tourne autour de l'appropriation de l'engagement trans de la critique du constructivisme social par le biais de la théorie *queer*, ce qui biaiserait la question sociale du féminisme vers l'individualisme. Il s'agit ici d'un conflit entre deux mouvements de gauche: le féminisme et le mouvement trans, dans l'idée que les deux revendiquent l'égalité sociale pour les sujets concernés. Pourtant, dès lors que le féminisme hiérarchise la libération de la « vraie femme » et refuse l'incorporation des femmes trans au sein du mouvement, il risque de se mettre du côté d'un discours qui encourage l'inégalité. S'agissant de l'accusation du mouvement trans qui basculerait en direction des idéaux individualistes et néolibéraux, le féminisme ignore que toutes ses revendications ont pour objectif l'égalité sociale des personnes concernées. Il nous semble qu'un féminisme renouvelé et connecté à la configuration sociale contemporaine, aux nouvelles questions sur la con-

³²CAMPBELL, Delilah. *À qui appartient le genre? Rapports entre féminisme radical et idéologie transgenre*. 2013. Disponível em: <<http://sisyphe.org/spip.php?article4423>>. Acesso em: 20 mar. 2016.



dition des femmes et surtout, à la problématisation de la question de l'identité de genre, n'opposerait pas de résistance à l'alliance entre les femmes trans et le mouvement féministe.

Considérations finales

Les différences sociales et culturelles entre la France et le Brésil ne sont pas négligeables, pourtant le discours répressif envers les personnes transtrouve un point en commun dans ces deux pays, à savoir, leur détermination à assurer l'ordre binaire du genre et de la sexualité, figé dans les définitions d'homme et de femme. Les personnes trans défient cet ordre, leur expérience et leur courage nous montrent une nouvelle possibilité d'être dans le monde: "ces arts de l'existence sont des pratiques par lesquelles les hommes cherchent à se transformer eux-mêmes, à se modifier dans leur être singulier, à éprouver ce dont ils sont capables". La lutte des personnes trans montre la possibilité réelle de l'émergence d'une chose radicalement différente, mais qu'une nouveauté ne reste jamais sans résistance par ceux qui veulent maintenir l'ordre établi.

Notre parcours a identifié les discours et les mécanismes qui engendrent les inégalités de personnes trans des territoires différents: de la sphère la plus institutionnelle à la plus insolite, tel le mouvement féministe. A la fin de cet article, nous pouvons constater que la lutte trans est dans son commencement, dans la mesure où elle demande encore les droits les plus fondamentaux pour les personnes trans tels que: la possibilité d'avoir leur nom et leur sexe affiché de manière appropriée sur leur carte d'identité, ne pas être étiquetés comme "malades mentaux", d'avoir accès au traitement médical nécessaire, de ne pas être l'objet de violences dans leur vie quotidienne, et, finalement, de trouver une place légitime au sein du mouvement social. Ceci étant, ce combat imprègne tous les niveaux de la société. C'était en nous plaçant à l'intérieur du discours transphobe que nous avons trouvé les mécanismes de restriction en ce qui concerne le corps et les subjectivités des personnes trans. Cet exercice consiste à mieux comprendre les facteurs qui limitent la vie des personnes trans et la violence à laquelle elles sont soumises, afin que nous puissions après cela penser des stratégies et des arguments plus cohérents et efficaces pour les combattre.

Referências

ALESSANDRIN, A. Le renouveau transféministe. In: THOMAS, M.-Y, GRUSIG, N. B, ESPI-NEIRA, K. (Org). *Transféminismes*. Paris: Harmattant, 2015.

AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, APA DSM-IV. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, trad. française. Paris: Masson. 2013.

_____, DSM-V. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, trad. franç., 5 éd. rév. Paris: Masson, 2015.

BRUNET L; FORTIER C. Changement d'état civil des personnes « trans » en France: dutranssexualisme à la transidentité. In: *Droit des familles, Genre et sexualité*. N. Gallus (eds), Anthémis/LGDJ, 2012, p. 63-11.

BUJONT T., DOURLENS C. Entre médicalisation et dépathologisation: la trajectoire incertaine de la question trans. *Sciences sociales et santé*. Paris, vol. 30, p. 33-58, 2013.

CAMPBELL, Delilah. *À qui appartient le genre? Rapports entre féminisme radical et idéologie transgenre*. 2013. Disponível em: <<http://sisyphe.org/spip.php?article4423>>. Acesso em: 20 mar. 2016.

CHILAND, C. *Le transsexualisme*. Paris: Presses Universitaires de France. 2003.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME. Publié au *Journal officiel de la république Française*. Paris, Assemblée plénière du 27 juin 2013.

FOERSTER, Maxime *Elle ou Lui ? Une histoire des transsexuels en France*, Paris: La Musardine, 2012.

FOUCAULT. Histoire de la sexualité II : L'Usage des plaisirs , p. 16-17.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ. *Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France*, 2009. Disponível em: <http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/rapport_transsexualisme.pdf>. Acesso em: 08 abr. 2016.

HAZERA, Hélène. *Les trans et l'emploi – contre les stéréotypes*.2009. Disponível em: <<http://caphi.over-blog.fr/article-26735010.html>>. Acesso em: 19 jan. 2016.

HÉRAULT, Laurence *Le changement de genre entre médecine et droit* in: *Actes de la Table Ronde organisée par l'InterLGBT*. Paris, 2013. Disponível em <http://www.interlgbt.org/IMG/pdf_Actes_droits_des_trans_7_Juin_2013_vfinal.pdf> . Acesso em 15 fev. 2016.

IESNIS, Jerome. Montpellier: Le tribunal refuse à une transsexuelle un changement d'état civil. *Journal 20 minute*. Paris, 20 abril de 2016. Disponível em: <<http://www.20 mi>



notes.fr/montpellier/1830479-20160420-montpellier-etre-reconnue-femme-doit-faire-steriliser>.
Acesso em: 17 abr. 2016.

MAG-JEUNES LGBT. Mouvement d'affirmation des jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et trans. *Enquête sur le vécu des jeunes populations trans en France*. Paris, 2009.

OUTRANS. *Les transféminismes*. Disponível em:
<<http://outrands.org/ressources/articles/transfeminismes/>>. Acesso em: 18 jun. 2016.

PARI-T. *Les trans militent d'abord pour un meilleur accès aux hormones, ou à la chirurgie*. Disponível em: <<http://www.pari-t.com/Pari-t2.php>>. Acesso em: 02 fev. 2016.

PASQUESONE, Valentine. En Argentine, choisir son genre devient un droit. *JornalLe Monde*, Paris, 28 dezembro de 2012. Disponível em:
<http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/05/10/en-argentine-choisir-son-genre-devient-un-droit_1699205_3222.html>. Acesso em: 10 jan. de 2016.

PASTT (Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres) *Rapport Annuelle de l'Association PASTT*. Paris, 2015.

PEREIRA, Luiz Carlos Bresser. Por um partido democrático, de esquerda e contemporâneo. In: Lua Nova. *Revista de Cultura e Política*. São Paulo: Tec Art, n. 39, 1997.

POURETTE, Dolorès, La prostitution maculine et la prostitution trangenre In: HANDMAN, M-E, MOUSSUZ-LAVAU, J. (Org). *La prostitution à Paris*. Paris: La Martinière 2005.

PRISMES FÉMINISTES. Qu'est-ce que l'intersectionnalité? In: *L'Homme et la société* 2010/2 Paris, 2012 , n°176-177.

PREFECTURE DE DA REGION DE ILE DE FRANCE. *Personnes trans' quels enjeux de santé?* Relatório final do 67e Rencontre du Crips-cirdd île-de-france partenariat avec Act up-paris, Paris 2007.

PREVENTION ACTION SANTE TRAVAIL POUR LES TRANSGENRES. *Rapport Annuelle de l'Association PASTT*. Paris, 2015.

STOP TRANS PATHOLOGIZATION. *Manifeste du Réseau International pour la Dépathologisation Trans*. Disponível em <<http://www.stp2012.info/old/fr/manifeste>>. Acesso em: 02 fev.2016.

THOMAS Maud-Yeuse; ESPINEIRA Karine; ALEXANDRIN Arnaud. *Transidentités Histoire d'une dépathologisation Cahiers de la transidentité*. Paris: l'Harmattan. 2013.